

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et, ausituationroom@yahoo.com

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

86^{ème} REUNION

10 AOUT 2007

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm(LXXXVI)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en sa 86^{ème} réunion tenue le 10 août 2007, a adopté le communiqué qui suit sur l'examen de l'état de la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006 entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Palipehutu-FNL :

Le Conseil,

1. **Rappelle** le communiqué PSC/PR/Comm(LXXXI) de sa 81^{ème} réunion tenue le 20 juillet 2007, sur la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 07 septembre 2006 entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Palipehutu-FNL d'Agathon Rwasa ;
2. **Exprime** sa profonde préoccupation face à la détérioration de la situation politique au Burundi, suite aux divergences qui ont récemment émergé entre le Gouvernement et les partis de l'opposition ;
3. **Déplore** le retrait du Palipehutu-FNL du Mécanisme conjoint de vérification et de suivi (MCVS) de la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006 entre le Gouvernement du Burundi et le Palipehutu-FNL. Le Conseil **exhorte** le Palipehutu-FNL à reprendre immédiatement sa participation au sein du Mécanisme conjoint de vérification et de suivi et à s'engager dans la voie du dialogue dans l'esprit de la rencontre de Dar es Salaam du 17 juin 2007, entre le Président Pierre Nkurunziza et le dirigeant du Palipehutu-FNL, Agathon Rwasa ;
4. **Encourage** la Facilitation à entreprendre, une fois de plus, les contacts nécessaires en vue de relancer et de faire accélérer le processus de mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu ;
5. **Exprime** sa gratitude à la République d'Afrique du Sud pour sa généreuse contribution au Groupe de travail spécial de l'Union africaine au Burundi ;
6. **Réitère** son appel aux parties pour qu'elles honorent leurs obligations et engagements en vue d'accélérer le processus de mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu, qui devra s'achever au plus tard en décembre 2007 ;
7. **Invite** le Gouvernement, l'opposition politique et les autres parties prenantes à explorer toutes les voies du dialogue pour aplanir leurs divergences, en ayant à l'esprit avant tout l'intérêt du Burundi et la nécessité de préserver les institutions du pays, et **exprime** son soutien et son encouragement à tous ceux qui déploient des efforts sur le terrain pour promouvoir une issue heureuse à la situation, y compris les représentants de la société civile et de la communauté internationale ;
8. **Félicite** l'Initiative régionale et la Facilitation pour les efforts qu'elles ont déployés pour aider les Burundais à retrouver la paix. Le Conseil **en appelle** à l'Initiative régionale pour qu'elle examine d'urgence la situation au Burundi pour faire face aux défis auxquels le processus est confronté, afin de s'assurer que les acquis obtenus

après tant d'efforts et les sacrifices consentis par le peuple burundais, la région et le Continent dans son ensemble, avec le soutien de la communauté internationale, sont préservés et consolidés ;

9. **Exprime** sa préoccupation face à la situation socio-économique critique qui prévaut au Burundi et encourage le gouvernement, travaillant avec ses partenaires, à créer les conditions pour faire face à la situation ;
10. **Décide** de rester saisi de la question.